



Madame, Monsieur,

Le personnel, l'équipe médicale et la direction sont heureux de vous accueillir à la Clinique Saint-Germain. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Nous mettons à votre service la compétence de nos équipes et nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous apporter des soins de qualité.

Ce livret d'accueil vous permettra de faire connaissance avec notre établissement; il a été conçu pour répondre au mieux à vos préoccupations et faciliter vos démarches.

Toutes vos suggestions pour l'amélioration de la qualité de vos services seront les bienvenues.

Nous vous souhaitons un prompt et complet rétablissement.



1. Présentation de l'Établissement	p.8
2. Présentation de nos services d'hospitalisation	p.9
• Services de chirurgie & chirurgie ambulatoire	p.9-10
• Service de médecine interne	p.11
• Service de soins de suite & kinésithérapie	p.12
• Service de d'Hémodialyse	p.14
• Service de maternité	p.15
3. Vous déplacer dans la Clinique Saint-Germain	p.18
4. Préparez votre séjour	p.19
• ETAPE 1 Votre consultation avec le chirurgien ou le médecin	p.19
• ETAPE 2 Votre consultation avec l'anesthésiste	p.19
• ETAPE 3 La pré-admission obligatoire	p.20
• ETAPE 4 La demande de prise en charge auprès de votre mutuelle	p.20



5. Votre séjour

- A • Le jour de votre admission - Pensez à prendre votre carte vitale! p.22
- B • Chambres p.22
- C • Service accompagnant p.23
- D • Effets personnels p.23
- E • Télévision p.23
- F • Téléphone - Téléphone portable - Wifi p.23
- G • Repas p.24
- H • Qualité des soins p.24
- I • Règles de vie p.24
- J • Consignes de sécurité p.25
- K • Services complémentaires : coiffeur, pédicure..... p.25

6. Votre sortie

p.26

7. Votre transport pour regagner votre domicile

p.26

8. Vos impressions sur votre séjour

p.26

9. Vos droits

p.27

10. Renseignements pratiques : accès, parkings...

p.31

11. Les numéros utiles

p.33

1. Présentation de l'Établissement

Située à 20 minutes de Paris, dans le centre ville de Saint Germain en Laye, la Clinique Saint-Germain est un établissement de santé certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) de 151 lits et places.



Nos unités d'hospitalisation disposent de chambres particulières, de chambres «accompagnant» et quelques chambres doubles. Elles regroupent différents services :

- Service de Chirurgie - 21 lits,
- Service de Chirurgie ambulatoire - 19 places,
- Service de Maternité & Espace Naissance - 24 lits,
- Service de Médecine interne - 30 lits,
- Service de Soins de suite et réadaptation - 30 lits,
- Centre d'Hémodialyse (centre lourd & UDM) - 16 postes.



Salle de bloc opératoire.

Un pôle de consultations médicales & chirurgicales, situé au rez-de-chaussée de la Clinique, complète cette offre de soins :

- Centre de consultation d'anesthésie
 - Centre de gynécologie médicale & obstétricale
 - Centre d'orthopédie (membres supérieurs et inférieurs, main, pied)
 - Centre tube digestif (gastro-entérologues, proctologue, chirurgie générale & digestive)
 - Centre de chirurgie plastique, reconstructrice & esthétique
 - Centre d'ophtalmologie (chirurgie de la cataracte)
 - Centre de stomatologie
 - Chirurgie cancérologique : sein et gynécologie
 - Chirurgie ORL
 - Chirurgie vasculaire (varices ...)
 - Cardiologie
 - Gastrologie (fibroscopie & endoscopie)
 - Médecine interne
 - Médecine gériatrique
 - Oncologie (cancer) & Hématologie
 - Néphrologie (dialyse)
 - Préparation à l'accouchement
 - Consultation de lactation
 - Pédiatrie
 - Psychologie
 - Psychiatrie
 - Rhumatologie
 - Explorations fonctionnelles (EMG)
 - Urologie & sexologie
-
- Laboratoire d'analyses médicales
 - Centre de Radiologie, Echographie, Mammographie, Scanner
 - Service de rééducation fonctionnelle et de kinésithérapie.

Un plateau technique neuf et moderne qui intègre :

- 6 salles de bloc opératoire et 2 salles d'endoscopie
- 4 salles d'accouchement, 1 salle de pré-travail et 1 salle de césarienne
- 1 service de stérilisation
- 1 pharmacie centrale.

2. Présentation de nos services d'hospitalisation

Le service de Chirurgie

L'unité de chirurgie se situe au 4^e étage (chambres 401 à 420). Elle est constituée de 21 lits, répartis en chambres particulières, chambres doubles et chambres «accompagnant» :



Le jour de votre admission

Les entrées ont généralement lieu entre 16h00 et 17h00, la veille de l'intervention.

Vous devez vous présenter impérativement au **service des admissions** ou à l'**accueil** de la Clinique avant de monter dans le service.

Puis, vous serez accueilli et installé dans le service par une Infirmière qui vous accompagnera dans la préparation de votre intervention.

Vous veillerez à apporter vos effets personnels (serviettes et nécessaire de toilette, vêtements, chaussons).

L'équipe soignante

Une équipe pluridisciplinaire est à votre service et à votre écoute 24h/24 pour vous apporter les soins, examens et traitements dont vous avez besoin et répondre à vos questions.

De par leurs qualités humaines et leurs compétences, les professionnels de santé sont en mesure de s'adapter en permanence à l'évolution de votre état.

La Responsable d'unité de Chirurgie gère l'ensemble de l'unité de soins et se tient à votre disposition pour toute information ou difficulté durant votre séjour.

Les Infirmiers et les Aides-Soignants de jour comme de nuit travaillent en étroite collaboration avec les Chirurgiens et Médecins-Anesthésistes.

Ils sont à votre écoute et vous dispensent l'ensemble des soins nécessaires au rétablissement de votre santé dans le respect de leur déontologie professionnelle.

Ils sont attentifs à tous vos besoins.

L'Equipe Hôtelière assure l'entretien des locaux et le service des repas.

Votre sortie

Elle est décidée par l'équipe médicale en fonction de votre état de santé.

La sortie a lieu le matin après avis du Praticien entre 9h00 et 11h30.

Avant de quitter la Clinique, nous vous demandons de passer au **Bureau des Admissions-Sorties (au rez-de-chaussée)** pour régler vos frais de séjour et recevoir votre bulletin d'hospitalisation ainsi que les justificatifs nécessaires pour votre mutuelle.

Dans un souci d'amélioration de notre prestation, un **questionnaire de sortie** vous a été remis lors de votre admission.

Merci de le déposer dans une des boîtes aux lettres installées au niveau des ascenseurs de chaque étage.

Le service de chirurgie ambulatoire

Le service ambulatoire se situe au 1er étage. Il est constitué de 19 places, répartis en chambres particulières ou chambres doubles, équipées d'un cabinet de toilette et d'un téléviseur.

Une douche, dans le service, est disponible pour la préparation cutanée pré-opératoire si besoin.



La veille de votre intervention

Vous serez contacté par l'Infirmière pour vous indiquer l'heure à laquelle vous êtes attendu dans le service. Cet horaire sera établi en fonction du planning opératoire. Elle vous rappellera les consignes pré-opératoire.

Le service accueille les enfants et les adultes de 7h30 à 19h30 en semaine pour des interventions nécessitant une durée d'hospitalisation n'excédant pas la journée.

Le jour de votre admission

Vous devez vous présenter impérativement au **service des admissions** ou à l'**accueil** de la clinique avant de monter dans le service.

Une salle d'attente vous permettra de patienter en attendant votre placement en chambre.

Vous séjournerez dans le service de chirurgie ambulatoire où vous serez surveillé par une Infirmière jusqu'à l'heure indiquée par le praticien. Avant de partir, une collation vous sera servie.

Votre sortie

L'heure de sortie est déterminée par l'Anesthésiste ou le Praticien lors de sa visite post-opératoire.

Vous vous engagez à accepter une hospitalisation pour la nuit si, à l'issue de votre intervention, elle est jugée nécessaire par l'Anesthésiste ou le Praticien.

Le jour de l'intervention, vous vous engagez à être accompagné(e) lors de votre sortie et durant la nuit suivant votre intervention.

Avant de quitter la Clinique, nous vous demandons de passer au **Bureau des Admissions-Sorties (au rez-de-chaussée)** pour régler vos frais de séjour et recevoir votre bulletin d'hospitalisation ainsi que les justificatifs nécessaires pour votre mutuelle.

Dans le prolongement de votre intervention, vous serez contacté par l'infirmière du service, 1 à 3 jours après votre séjour pour nous assurer de l'absence de complications post-opératoire. Dans tous les cas il vous sera possible de contacter le service si votre état de santé nécessitait un avis (cf.bulletin de sortie remis après l'intervention).

Dans un souci d'amélioration de notre prestation, un **questionnaire de sortie** vous a été remis lors de votre admission.

Merci de le déposer dans une des boîtes aux lettres installées au niveau des ascenseurs de chaque étage.

Quelques informations utiles avant une intervention chirurgicale...

Nous vous remercions de lire attentivement les recommandations pré-opératoires figurant sur le livret qui vous a été remis avant le jour de l'intervention, et dans tous les cas de respecter les consignes suivantes :

1. Être à jeun depuis 6 heures au minimum avant l'intervention (ni boire, ni manger, ni fumer)
2. Respecter les consignes de préparation cutanée : indiquées sur le livret et la douche le matin de l'intervention.
3. Apporter les examens et documents demandés (carte de groupe sanguin, imagerie, résultats d'examens et résultats biologiques)
4. Retirer tous bijoux, piercing, appareil dentaire, appareil auditif...
5. Apporter votre carte vitale

Le service de Médecine interne

L'unité de Médecine se situe au 2^e étage (chambres 201 à 235). Elle est constituée de 30 lits, répartis en chambres particulières, chambres doubles et chambres «accompagnant».



Le Service de Médecine interne



Le jour de votre admission

Les entrées ont généralement lieu en début d'après-midi.

Vous devez vous présenter impérativement au **service des admissions** ou à l'**accueil** de la Clinique pour effectuer les formalités administratives, avant de monter dans le service.

Puis, vous serez accueilli dans le service et installé dans votre chambre par le personnel soignant.

Vous veillerez à apporter vos effets personnels :

- Serviettes et nécessaire de toilette
- Vêtements, robe de chambre et chaussons
- Chaussures adaptées et tenues vestimentaires adaptées.

L'entretien du linge n'est pas assuré par l'établissement. Merci de veiller à leur renouvellement régulier.

L'équipe soignante

Le service est placé sous la responsabilité de deux Médecins qui assurent votre suivi médical tout au long de la semaine et qui

passeront de manière régulière dans votre chambre.

Pour toute demande de rendez-vous, veuillez vous adresser au secrétariat médical du service situé au 2^e étage.

Une équipe pluridisciplinaire est à votre service et à votre écoute 24h/24 pour vous apporter les soins, examens et traitements dont vous avez besoin et répondre à vos questions.

La Responsable d'unité de Médecine - Soins de Suite gère l'ensemble de l'unité de soins et se tient à votre disposition pour toute information ou difficulté durant votre séjour.

Les Infirmiers et les Aides-Soignants de jour comme de nuit travaillent en étroite collaboration avec les Médecins.

Ils sont à votre écoute et vous dispensent l'ensemble des soins nécessaires au rétablissement de votre santé dans le respect de leur déontologie professionnelle.

Ils sont attentifs à tous vos besoins et ils vous conseilleront en matière de prévention et d'éducation à la santé.

Une Psychologue assure une vacation hebdomadaire et des bénévoles de l'association «Accompagnement et Soins Palliatifs» (ASP) assurent une présence régulière auprès des malades qui le souhaitent.

Un Kinésithérapeute est présent tous les jours vous accompagne pour que vous puissiez retrouver votre autonomie.

Dans le cas où des examens de radiologie vous sont prescrits, un **Brancardier** vous accompagnera en radiologie.

L'Equipe Hôtelière assure l'entretien des locaux et le service des repas.

Votre sortie

Elle est décidée par l'équipe médicale en fonction de votre état de santé.

La sortie a lieu le matin après avis du Praticien entre 9h00 et 11h00.

Avant de quitter la Clinique, nous vous demandons de passer au **Bureau des Admissions-Sorties (au rez-de-chaussée)** pour régler vos frais de séjour et recevoir votre bulletin d'hospitalisation ainsi que les justificatifs nécessaires pour votre mutuelle.

Dans un souci d'amélioration de notre prestation, un **questionnaire de sortie** vous a été remis lors de votre admission.

Merci de le déposer dans une des boîtes aux lettres installées au niveau des ascenseurs de chaque étage.

Le Service de Soins de Suite

Le service de Soins de Suite est situé au 3e étage (chambres 301 à 326). Il est constitué de 30 lits, répartis en chambres particulières, chambres doubles et chambres «accompagnant».

Il accueille les patients nécessitant une hospitalisation et une rééducation avant le retour à domicile ou le choix d'une structure d'hébergement.

Le service est sectorisé en deux unités de 15 lits, placées chacune sous la responsabilité d'un Médecin.

Le Médecin qui assure votre suivi médical tout au long de votre hospitalisation passera de manière régulière dans votre chambre.

Un projet thérapeutique sera élaboré par l'équipe pluridisciplinaire pour réduire autant que possible la durée de votre séjour.

Pour toute demande de rendez-vous, veuillez vous adresser au secrétariat médical (4e étage - service de médecine).

Le jour de votre admission

Les entrées ont généralement lieu en début d'après-midi vers 14h30.

Vous devez vous présenter impérativement au **service des admissions** ou à **l'accueil** de

La douleur ...

Un bilan de la douleur permet d'évaluer et de mesurer dès votre entrée et durant votre séjour, votre état et votre capacité à communiquer face à la douleur.

L'établissement est engagé dans une politique de lutte contre la douleur qui est une priorité du projet médical.

Des soins palliatifs aident à soulager les malades atteints d'affections terminales dues notamment à un cancer ou toute autre maladie évolutive.

la Clinique pour effectuer les formalités administratives, avant de monter dans le service.

Puis, vous serez accueilli dans le service et installé dans votre chambre par le personnel soignant.

Vous veillerez à apporter vos effets personnels :

- Serviettes et nécessaire de toilette,
- Vêtements, robe de chambre et chaussons,
- Chaussures adaptées et tenues vestimentaires adaptées à la rééducation.

L'entretien du linge n'est pas assuré par l'établissement. Merci de veiller à son renouvellement régulier.

L'équipe soignante

Une équipe pluridisciplinaire est à votre service et à votre écoute 24h/24 pour vous apporter les soins, examens et traitements dont vous avez besoin et répondre à vos questions.

Elle vous accompagnera jusqu'à la reprise de votre autonomie.

La Responsable d'unité de Médecine-Soins de Suite gère l'ensemble de l'unité de soins et se tient à votre disposition pour toute information ou difficulté durant votre séjour.

Les Infirmiers et les Aides-Soignants de jour comme de nuit travaillent en étroite collaboration avec les Médecins. Ils sont à votre écoute et vous dispensent l'ensemble des soins nécessaires au rétablissement de votre santé dans le respect de leur déontologie professionnelle. Ils sont attentifs à tous vos besoins et ils vous conseilleront en matière de prévention et d'éducation à la santé.



Le kinésithérapeute assurera chaque jour, du lundi au vendredi, votre rééducation dans la salle de kinésithérapie située dans le service.

Une Assistante Sociale est à votre disposition sur rendez-vous pour résoudre avec vous les difficultés que vous pourriez rencontrer pour votre retour à domicile. N'hésitez pas à faire appel à ses services.

L'Equipe Hôtelière assure l'entretien des locaux et le service des repas.



Votre sortie

Elle est décidée par l'équipe médicale en fonction de votre état de santé et de votre projet thérapeutique.

La sortie a lieu le matin après avis du Praticien entre 9h30 et 11h00.

Vos ordonnances de traitement et les résultats d'examens vous seront remis à cette occasion.

Avant de quitter la Clinique, nous vous demandons de passer au **Bureau des Admissions-Sorties (au rez-de-chaussée)** pour régler vos frais de séjour et recevoir votre bulletin d'hospitalisation ainsi que les justificatifs nécessaires pour votre mutuelle.

Dans un souci d'amélioration de notre prestation, un **questionnaire de sortie** vous a été remis lors de votre admission.

Merci de le déposer dans une des boîtes aux lettres installées au niveau des ascenseurs de chaque étage.

Le projet thérapeutique

En soins de suite, le projet thérapeutique est élaboré avec vous par l'équipe soignante dès votre arrivée. Il fixe les objectifs de votre séjour et la durée prévisible de votre hospitalisation.



Le service d'Hémodialyse

Le service d'hémodialyse est situé au 4^e étage.

Il offre une prise en charge en **Centre Lourd** et une **Unité de Dialyse Médicalisée (UDM)**

Il est ouvert :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 06h15 à 22h30
- Les mardis, jeudis et samedis de 07h00 à 18h15

Il dispose d'une salle équipée de 18 postes dont deux permettent une prise en charge des patients nécessitant un isolement.



Vos démarches administratives

Le personnel vous informera et vous aidera dans toutes vos démarches.

L'équipe soignante

Les Médecins-Néphrologues, présents sur le site, définissent votre prise en charge médicale et assurent votre suivi par des visites régulières durant vos séances dialyse.

L'équipe soignante est présente pendant toute la durée de la séance et **se compose de :**

Une Responsable d'Unité de Dialyse qui coordonne l'ensemble de l'unité et se tient à votre disposition pour toute information.

Un Personnel Infirmier et Aide-Soignant spécialisé qui travaille en étroite collaboration avec **les Médecins-Néphrologues**. Il assure l'ensemble des soins prescrits par le Médecin durant votre séance de dialyse. Il est à votre écoute et se rend disponible en cas de besoin.

Une **Equipe Hôtelière** qui assure l'entretien des locaux et le service des repas ou collations.

Le déroulement de votre séance de Dialyse

Les jours et horaires des séances vous seront communiqués par la Responsable d'unité ou par le Médecin du service.

Des vestiaires sont à votre disposition pour adapter votre tenue à la séance de dialyse : vêtements confortables, chaussures d'intérieur et petite couverture si nécessaire.

Pour votre confort, la séance s'effectuera dans un lit médicalisé et dans un environnement privilégiant le calme.

Selon l'horaire de votre séance, un petit déjeuner, un repas ou une collation vous sera servi.

Des téléviseurs individuels sont à votre disposition si vous le souhaitez.

Votre sortie & votre transport

Prescrit par le Médecin, il est remboursé par la sécurité sociale. Il peut s'effectuer en voiture personnelle, en VSL (véhicule sanitaire léger) ou en taxi. Les transports en ambulance relèvent d'une prescription médicale justifiée par votre état de santé.

Un livret spécifique dédié aux patients dialysés a été élaboré pour vous accompagner dans votre prise en charge et répondre aux questions que vous vous posez. N'hésitez pas à le demander.

Le service de Maternité

L'unité de maternité se situe au 1^{er} étage de la Clinique.

Elle dispose de 24 lits répartis en chambres simples, chambres doubles et chambres «accompagnant» permettant d'accueillir un parent qui souhaite rester la nuit.



L'espace naissance est situé niveau OH. Il se compose d'une salle d'attente, d'une salle d'examen ou pré-travail, de 4 salles d'accouchement, d'une salle de césarienne, et d'une salle de prise en charge du nouveau né.



Votre inscription à la maternité

Elle permettra de préparer votre séjour et peut être effectuée dès que vous êtes suivie par un Obstétricien de la Clinique en complétant le formulaire d'inscription disponible dans le «Guide de la Maternité» ou à télécharger sur le site internet de la Clinique Saint-Germain.

Lors de votre inscription à la maternité, un livret d'accueil «Maternité» avec les coordonnées de tous les intervenants et une fiche de tarifs vous seront remis. Ce livret devrait répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Les dépassements d'honoraires de l'Obstétricien et de l'Anesthésiste vous seront communiqués lors de votre première consultation.

Le formulaire complété sera à remettre à l'accueil de la Clinique. Cette inscription devra être suivie obligatoirement d'une pré-admission.



Votre consultation d'anesthésie

Une consultation d'anesthésie est **obligatoire** en vue de l'accouchement et doit se faire **entre la 34^e et 36^e semaine de grossesse**.

Merci de prendre un rendez-vous pour cette consultation :

RENDEZ-VOUS EN LIGNE

www.clinique-st-germain.fr
www.doctolib.fr

RENDEZ-VOUS par téléphone
Secrétariat Gynécologie :
01 34 51 20 03

Documents à présenter en consultation

- Dossier de grossesse complet avec les résultats biologiques dont carte de groupe sanguin.
- Tout document médical pouvant être utile dans le cadre de votre accouchement. Au cours de la consultation d'anesthésie, vous recevrez des informations concernant le déroulement et les risques éventuels de la péridurale vous permettant de signer le consentement éclairé d'anesthésie. Vous signerez également le devis de dépassement d'honoraires d'anesthésie.

Votre pré-admission à la maternité est obligatoire.

Vous pourrez effectuer votre pré-admission au RDC de la Clinique à l'issue de votre consultation d'anesthésie et après avoir reçu votre prise en charge à 100% de la sécurité sociale.

Documents à présenter :

- Pièce d'identité
- Attestation de domicile de moins de 3 mois
- Carte vitale
- Carte mutuelle (si mutuelle)
- Attestation de 100% Sécurité Sociale
- Chèque d'acompte
- Devis de dépassement d'honoraires de l'Obstétricien **signé.**
- Devis de dépassement d'honoraires de l'Anesthésiste **signé.**

L'équipe soignante

Les Gynécologues-Obstétriciens font le point sur votre état de santé et prennent les décisions nécessaires vous concernant. Ils peuvent être amenés à faire appel à d'autres spécialistes.

Une Sage-Femme responsable d'unité est présente du lundi au vendredi. Elle assure la liaison entre les patientes, les équipes soignantes, le corps médical, l'administration et la direction des soins.

Les Sages-Femmes

de l'espace naissance et du service de maternité vous accompagneront tout au long de votre grossesse et durant votre séjour.

Un Pédiatre est présent dès que nécessaire. Il passe quotidiennement et examinera votre enfant en début de séjour et pour la visite de sortie. Profitez de son passage pour évoquer avec lui toutes les questions concernant votre enfant.

La Consultante en lactation certifiée IBCLC pourra vous accompagner pour l'allaitement de votre bébé durant et après votre séjour.

Une Psychologue, dédiée à la Maternité, exerce dans le service. Elle passera vous rencontrer durant votre séjour. N'hésitez pas à faire appel à elle pour toute question.



Les Auxiliaires de Puériculture prendront en charge votre bébé durant le séjour. Elles vous accompagneront pour les soins et les conseils dont vous avez besoin et plus particulièrement dans le domaine de l'allaitement.

Des Aides-Soignantes interviendront pour votre confort et le bon déroulement de votre séjour.

Une Équipe Hôtelière assurera l'entretien de votre chambre et la prestation restauration.

Votre sortie

Elle est décidée conjointement par le Gynécologue-Obstétricien et le Pédiatre.

Pour des raisons d'organisation interne, les sorties doivent se faire le matin avant 11h30. Aussi, nous vous remercions de vous organiser en conséquence pour les modalités pratiques de votre retour à domicile.

Avant de quitter la clinique, nous vous demandons de passer au **Bureau des Admissions-Sorties (au rez-de-chaussée)** pour régler vos frais de séjour et recevoir votre bulletin d'hospitalisation ainsi que les justificatifs nécessaires pour votre mutuelle.

Dans un souci d'amélioration de notre prestation, un **questionnaire de sortie** vous a été remis lors de votre admission.

Merci de le déposer dans une des boîtes aux lettres installées au niveau des ascenseurs de chaque étage.



3. Vous déplacer dans la Clinique Saint-Germain

4^e étage

- Dialyse
- Chirurgie

3^e étage

- Administration
- Soins de Suite

2^e étage

- Médecine (chambres 201 à 235)
- Consultations

1^{er} étage

- Chirurgie Ambulatoire
- Maternité

RDC Haut-OH

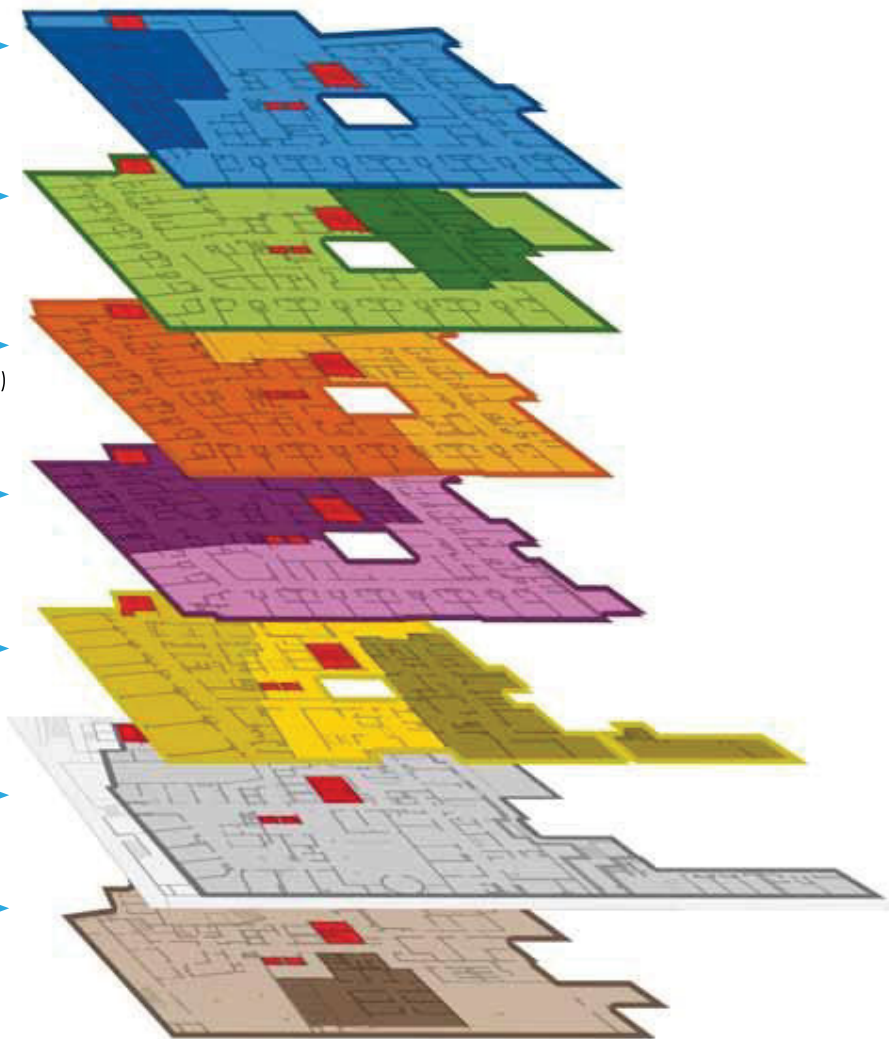
- Bloc Opératoire
- Espace Naissances

RDC Haut-OB

- Voir plan ci dessous

Sous-Sol -1

- Kinésithérapie
- Consultations



RDC Bas

- Entrée Principale
- Accueil
- Pré Admission/Admission
- Consultations Externes
- Anesthésie
- Service de Gynécologie
- Service de Radiologie
- Laboratoire Central d'Analyses Médicales
- Ascenseurs/escaliers

4. Préparez votre séjour

ETAPE 1 - Votre consultation avec le Chirurgien ou le Médecin

Le Praticien vous donnera toutes les informations sur votre pathologie, votre intervention ou votre examen.

Il vous demandera si vous souhaitez désigner une personne de confiance pour recevoir l'information médicale.

Il est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et recueillera votre consentement, attestant que vous avez compris les informations qu'il vous a données et que vous acceptez l'intervention ou l'examen envisagé. Cette consultation est à régler auprès du Médecin ou de son secrétariat.

Le Médecin vous indiquera la date de votre intervention et vous remettra à l'issue de sa consultation :

- Un consentement opératoire.
- Une fiche programmation de votre hospitalisation.
- Un devis d'honoraires du praticien que vous devrez signer et remettre au service des **pré-admissions** (accueil de la Clinique) lors de votre pré-admission.

ETAPE 2 - Votre consultation avec l'Anesthésiste

A l'issue de votre consultation avec le Médecin, vous devrez prendre un rendez-vous avec un Anesthésiste en appelant le secrétariat ou en prenant RDV en ligne.

Pour une hospitalisation, il faut prévoir un rendez-vous de 2 à 4 semaines avant votre intervention.

Pour le service ambulatoire (hospitalisation sur une journée), il faut prévoir un rendez-vous 1 à 2 semaines avant votre intervention.

Selon la réglementation, la consultation d'Anesthésie ne pourra en aucun cas se faire moins de 48 heures avant l'intervention (sauf urgence médicale).

Pour ce rendez-vous avec l'Anesthésiste, pensez à apporter :

- Les résultats d'examens les plus récents
- Les ordonnances de vos traitements
- Le(s) courriers du Médecin généraliste / spécialiste
- Le consentement opératoire du Chirurgien ou Médecin signé.

Au cours de la consultation d'Anesthésie, vous recevrez des informations concernant le déroulement et les risques éventuels vous permettant de signer le consentement éclairé d'anesthésie qui vous sera remis.

RENDEZ-VOUS EN LIGNE

www.clinique-st-germain.fr
www.doctolib.fr

RENDEZ-VOUS par téléphone

01 61 30 20 20

Clinique St Germain **PROGRAMMATION DE VOTRE HOSPITALISATION**
Ne pas oublier d'apporter cette fiche tout le long de votre parcours

Partie réservée au praticien / Décision opératoire du Docteur :

Nom du patient : Prénom :

Date de naissance : Hospitalisation Ambulatoire

Motif d'hospitalisation / intervention :

Date d'intervention : Entrée la veille à 16h00
 Entrée le jour même à :

Votre praticien vous remettra un consentement opératoire et, le cas échéant, un devis de déposement d'honoraires.
Pensez à contacter votre mutuelle pour obtenir le tableau des garanties de vos remboursements.

PREPAREZ VOTRE CONSULTATION D'ANESTHESIE

Merci de prendre un rendez-vous pour la consultation d'anesthésie à la Clinique St Germain selon votre séjour :

- Hospitalisation : 2 à 4 semaines avant votre intervention.
- Ambulatoire : 1 à 2 semaines avant votre intervention.

RDV consultations anesthésie
www.clinique-st-germain.fr
www.doctolib.fr
☎ 01 61 30 20 20

Selon la réglementation, la consultation d'anesthésie ne pourra en aucun cas se faire moins de 48h avant l'intervention (sauf urgence médicale).

Documents à présenter :

- Résultats d'examens les plus récents
- Ordonnances de vos traitements
- Courriers du médecin généraliste / spécialiste
- Consentement opératoire du praticien **signé**

Au cours de la consultation d'anesthésie, vous recevrez des informations concernant le déroulement et les risques éventuels vous permettant de signer le consentement éclairé d'anesthésie.

PREPAREZ VOTRE PRE-ADMISSION

A l'issue de la consultation d'anesthésie, la pré-admission permettra de finaliser toutes les formalités nécessaires à votre hospitalisation.

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT pour effectuer votre pré-admission :

- Pièce d'identité valide
- Attestation de domicile de moins de 3 mois
- Carte vitale
- Consentement opératoire du praticien **signé**
- Consentement éclairé d'anesthésie **signé**
- Carte mutuelle **invalable**
- Un chèque d'acompte
- Devis d'honoraires du praticien
- Devis d'honoraires de l'anesthésiste

Un dossier incomplet ne sera pas traité. Votre hospitalisation ne pourra pas être confirmée.

COMMENT VENIR À LA CLINIQUE ST GERMAIN

12 rue Baronne Gérard - Angle de la rue d'Ourches - 78100 St Germain en Laye
La Clinique St Germain est située en centre ville, à côté de l'Hôpital.

Parking public - "HOPITAL" RER A - station St Germain en Laye
à 30 mètres de l'entrée de la clinique à 15 minutes de marche

Plan d'accès disponible sur notre site internet: www.clinique-st-germain.fr

Téléphones des admissions : Email: admission@cliniquesaintgermain.fr
☎ 01 61 30 20 29 / 01 61 30 20 24 / 01 61 30 20 25

ETAPE 3 - La pré-admission

A l'issue de votre consultation d'anesthésie, nous vous invitons à faire de suite votre pré-admission.

Cette étape permettra de finaliser toutes les formalités nécessaires à votre hospitalisation et confirmera votre inscription.

Pour faire votre pré-admission, vous devez vous munir :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Attestation de domicile de moins de 3 mois
- Carte vitale ou Carte CMU mise à jour
- Carte de mutuelle
- Consentement opératoire du Praticien signé
- Consentement éclairé d'Anesthésie signé
- Devis d'honoraires du Praticien
- Devis d'honoraires de l'Anesthésiste
- Un moyen de paiement pour régler les frais administratifs qui sont facturés lors de la pré-admission pour constituer votre dossier.
 - un chèque d'acompte, variable en fonction du service d'hospitalisation et de la prise en charge de votre mutuelle, vous sera demandé à la pré-admission ou au plus tard à l'admission.

Lors de la pré-admission, on vous demandera de nous préciser :

- la personne à prévenir
- la personne de confiance

**Un dossier incomplet ne sera pas traité.
Votre pré-admission et votre hospitalisation
ne pourront pas être confirmées.**



ETAPE 4 - La demande de prise en charge auprès de votre mutuelle

Après votre pré-admission, contacter le plus rapidement possible votre mutuelle, afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires concernant la prise en charge de vos frais d'hospitalisation concernant les remboursements de la chambre particulière, du forfait journalier, des éventuels dépassements d'honoraires.

Les frais de séjour

Si votre hospitalisation est prise en charge par la Sécurité Sociale :

- Soit les frais de séjour sont pris en charge à 100 % : vous n'aurez à régler que le forfait journalier. La Sécurité Sociale rembourse directement à la Clinique vos frais d'hospitalisation aux tarifs fixés, conformément à la convention.

- Soit les frais de séjours sont pris en charge à 80% : les 20% restant (appelé ticket modérateur) sont à votre charge ou à celle de votre mutuelle pendant les 30 premiers jours de votre hospitalisation. Si votre mutuelle n'a pas réglé le ticket modérateur avant votre sortie, vous devez régler les frais à votre sortie et demander le remboursement auprès de votre mutuelle.

- Dans le cas où vous n'êtes pas encore assuré social ou si vous n'avez pas obtenu la prise en charge de votre caisse ou de votre mutuelle, vous devez acquitter la totalité des frais d'hospitalisation.

Les tarifs sont affichés à l'accueil de la Clinique et vous pouvez faire une demande de devis pour les frais d'hospitalisation de la Clinique par mail à l'adresse :

direction@cliniquesaintgermain.fr ou via le site internet de la Clinique.

Le forfait journalier hospitalier

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, vous aurez à acquitter le forfait journalier hospitalier pour tout séjour supérieur à 24 heures excepté pour les malades dont l'hospitalisation est imputable à un accident de travail ou une maladie professionnelle, les bénéficiaires de l'assurance maternité, les bénéficiaires de l'article 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Pour plus d'informations, voir la rubrique forfait hospitalier sur le site de l'assurance maladie - www.ameli.fr

Le forfait PAT par séjour

Le forfait Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandée par la sécurité sociale au patient, pour tous les actes dont le tarif (hospitalisation + honoraires) est supérieur à 120 €. Ces frais peuvent être pris en charge tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.

Pour plus d'informations, voir la rubrique sur le site de l'assurance maladie - www.ameli.fr

Les dépassements d'honoraires

Les praticiens qui assurent vos soins peuvent avoir opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres.

Dans ce cas, ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires déterminés avec tact et mesure et qui resteront à votre charge ou à celle de votre mutuelle.

Dans tous les cas, ces dépassements auront fait l'objet d'une information et d'un accord écrit de votre part.

Autres prestations...

- Chambre particulière ou Chambre «accompagnant»
- Repas accompagnant
- Communications téléphoniques
- Télévision, ...

Ils sont éventuellement remboursables en fonction de l'option que vous avez choisie auprès de votre mutuelle.

Tarifs

En application de l'article 6 de la convention, préalablement à votre admission, il sera porté à votre connaissance, au bureau des admissions, les tarifs des frais de séjour et des honoraires médicaux conventionnels en vigueur lors de votre séjour.

Pour les patients devant acquitter le montant de leurs frais d'hospitalisation ou de chambre particulière, le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés conformément aux tarifs des conventions en vigueur.

Les mutuelles complémentaires

Certaines mutuelles prennent en charge le forfait journalier, le ticket modérateur, la chambre particulière, etc..

La Clinique pourra leur envoyer directement la facture si nous avons l'accord de prise en charge avant votre sortie.

A l'inverse, vous devrez acquitter l'ensemble de vos suppléments le jour de votre sortie.

5. Votre séjour

Vous allez être admis dans l'un des services de la Clinique Saint-Germain.

A. Le jour de votre admission

Pensez à prendre votre carte vitale

En général, les entrées ont lieu :

- Pour le service de chirurgie : la veille de l'intervention entre 16h00 et 17h00
- Pour le service de chirurgie ambulatoire : à partir de 7h30 le jour de l'intervention
- Pour les services de médecine et soins de suite : à partir de 14h30 le jour même.

Pour tous les services, vous devez impérativement vous présenter au service des admissions, situé à l'accueil de la Clinique. L'hôtesse vous indiquera votre numéro de chambre et vous donnera vos étiquettes que vous remettrez au personnel soignant du service d'hospitalisation. Ces étiquettes sont indispensables pour votre séjour.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer au service des admissions, une personne accompagnante ou un ambulancier peut faire les démarches à votre place. Pensez à lui confier votre dossier et votre carte vitale.



Pendant toute la durée de votre hospitalisation, nous conservons votre carte vitale, pensez à l'apporter en même temps que l'ensemble de votre dossier médical (ordonnances des traitements en-cours, analyses biologiques, carte de groupe sanguin, radios...)

B. Chambres

Chaque service d'hospitalisation bénéficie de :

- Chambres particulières ou individuelles
- Chambres «accompagnant» pouvant accueillir une personne accompagnant le patient
- Chambres doubles.

Pour votre confort, toutes nos chambres climatisées bénéficient d'une salle de douche individuelle avec coffre individuel et télévision. Nos chambres neuves et confortables sont également bien insonorisées.



L'attribution de la chambre particulière ou la chambre «accompagnant» se fera selon les disponibilités le jour de votre entrée.



Lors de la pré-admission, il vous sera précisé par écrit le forfait chambre particulière ou chambre «accompagnant» (prix par jour). Si vous êtes d'accord avec ce devis, nous vous demanderons de le signer ce qui vous engage à acquitter le forfait chambre particulière ou chambre «accompagnant» le jour de votre sortie.

En fonction de votre mutuelle, la prise en charge de ce forfait peut être partielle ou totale.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre mutuelle pour connaître précisément le montant pris en charge.

C. Service Accompagnant

Selon la nécessité, un proche peut être autorisé à rester à vos côtés pendant votre hospitalisation.

A l'exception des chambres «accompagnant», la mise à disposition d'un lit d'appoint sera en fonction des possibilités et de la situation du patient.

Lors de votre séjour, des repas accompagnant (petit déjeuner, déjeuner et dîner) peuvent être commandés tous les jours.

Dans les deux cas, nous vous invitons à en faire la demande directement auprès de l'hôtesse de l'accueil, au rez-de chaussée de la Clinique.

Elle vous remettra un ticket pour le lit d'appoint et/ou le repas accompagnant.

Le coût de ces services est disponible au service accueil & admissions de la clinique Saint-Germain et vous sera présenté également lors de la pré-admission.

D. Effets personnels

Pour votre hospitalisation, vous devez apporter vos effets personnels :

- Des sous-vêtements et des vêtements de nuit
- Robe de chambre
- Chaussons.

Et votre nécessaire de toilette :

- Serviettes et gants de toilette
- Savon
- Gel douche
- Shampoing
- Dentifrice et brosse à dent
- Peigne et brosse à cheveux
- Démaquillant
- Rasoir et crème à raser etc... .

La Clinique Saint-Germain n'assure pas l'entretien de vos effets personnels.

E. Télévision

Dans toutes les chambres, la télévision est à votre disposition moyennant un forfait à régler lors de la mise à disposition auprès d'un prestataire de service.

Vous pouvez avoir accès à plus de 19 chaînes de télévision.

F. Téléphone - Téléphone portable

Une ligne téléphonique directe est installée dans chaque chambre. Vous pouvez recevoir les communications et appeler 24h/24.

Les appels entrants sont gratuits et les appels sortants sont à votre charge. Vos communications seront facturées le jour de votre sortie.

Pour appeler à l'extérieur, faites le 0, suivi de votre code secret à 4 chiffres (remis lors de votre admission) puis votre numéro d'appel.

En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux, l'usage des téléphones portables est interdit dans tout l'établissement pour les patients et les visiteurs.

G. Repas

Tous les repas sont pris dans les chambres :

- Le petit déjeuner est servi à partir de 8h00
- Le déjeuner est servi à partir de 12h00
- Le dîner est servi à partir de 18h00.



Les menus vous sont présentés la veille et il vous est possible de faire des choix.

Ils sont élaborés en fonction de votre état de santé ou de votre régime, suivant avis médical.

Vous avez la possibilité de commander des repas payants pour les personnes qui vous accompagnent. Vous pouvez en faire la demande auprès de l'hôtesse d'accueil.

H. Qualité des soins

Prise en charge de la douleur

Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur.

Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en charge et traitée.

Un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) assure une dynamique de lutte contre la douleur au sein de l'établissement (formations, évaluations des pratiques et des solutions analgésiques, ...).

Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour assurer à chacun une vie digne jusqu'à la mort.

Évaluation de la qualité des soins

L'établissement est engagé dans différentes mesures d'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins. Les principaux résultats sont affichés sous forme d'indicateurs au rez-de-chaussée devant les ascenseurs des visiteurs.

De plus, la Clinique Saint-Germain est certifiée par la Haute Autorité de Santé (HAS) dont les rapports sont accessibles sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Identifier les professionnels

Vous pouvez reconnaître la fonction des professionnels exerçant dans l'établissement grâce à la couleur de leur tenue :

- Liseré bleu : infirmier
- Liseré rose : sage-femme
- Liseré vert : aide-soignant
- Liseré blanc : élève infirmier

Les tenues jetables du bloc opératoire sont de couleur bleue et les tenues jetables utilisées à l'extérieur du bloc opératoire sont de couleur verte.

I. Règles de vie

Hygiène

La Clinique Saint-Germain met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par la personne hospitalisée et les visiteurs.

Engagé dans la lutte contre les infections nosocomiales, l'établissement met à votre service un distributeur de solution hydroalcoolique dans toutes les circulations et les chambres.

Silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des malades. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique.

Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

Visites

Les visites sont autorisées de 13h00 à 20h00. De plus, il est demandé de limiter à 2 le nombre de visiteurs par patient présents en même temps dans la chambre.

La visite des enfants de moins de 12 ans est interdite à l'exception des frères et sœurs en maternité.



Dépôt d'argent et de valeurs

Nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur au sein de l'établissement.

La Clinique décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou de vol d'objets personnels.

Chaque chambre dispose d'un coffre personnel.

Fleurs

Les plantes et les fleurs sont interdites dans les services et dans les chambres.

Culte

Vous pouvez, si vous le souhaitez, recevoir la visite d'un ministre du culte de votre choix, faites en la demande auprès du personnel soignant ou de l'accueil (appeler le 9).

J. Consignes de sécurité

Sécurité incendie

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre Etablissement.

En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.

Interdiction de fumer

Pour la sécurité de tous et conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la Clinique Saint-Germain.



Détentions illicites ou dangereuses

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite.

Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

Sortie à l'extérieur de la clinique

Pendant votre hospitalisation, toute sortie ou promenade en dehors du périmètre de la Clinique est interdite, sauf accord préalable du médecin.

K. Services complémentaires : coiffeur, pédicure

Si vous le souhaitez, il est possible de prendre un rendez-vous avec un coiffeur ou un pédicure, sur simple demande de votre part à l'accueil, composez le 9.

Cette prestation doit être réglée directement à la personne concernée le jour de sa venue (règlement par chèque ou en espèces).

6. Votre sortie

Votre sortie a lieu le matin entre 9h00 et 11h30 sur décision de votre Médecin ou du Chirurgien à l'exception du service ambulatoire.

L'Infirmière du service vous remettra les documents médicaux nécessaires à la continuité de vos soins.

Vous devez accomplir un certain nombre de formalités administratives, auprès du bureau des sorties, situé dans le hall d'accueil.

L'hôtesse vous remettra :

- Votre facture acquittée.

Prévoyez un chèque et/ ou une carte bancaire.

- Votre bulletin d'hospitalisation
- Votre carte vitale

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, la personne accompagnante peut faire les démarches administratives à votre place, le jour de votre sortie entre 9h00 et 11h30.

En cas de transfert en ambulance, une hôtesse se rendra dans votre chambre pour procéder à ces démarches administratives.

Attention : Si vous êtes un patient mineur, toute sortie ne peut se faire qu'en présence d'un parent ou de votre tuteur.

En cas de sortie non-autorisée, vous devez signer une fiche de sortie contre avis médical dégageant l'établissement de toute responsabilité.



7. Votre transport pour regagner votre domicile

Si votre état de santé ne vous permet pas d'utiliser les moyens de transport public, vous pouvez disposer d'un taxi, d'un véhicule sanitaire léger (VSL).

Le transport en ambulance relève d'une prescription médicale en fonction de votre état de santé.

Dans les deux cas, le transport devra être obligatoirement prescrit par votre Médecin pour être remboursé par la Sécurité Sociale.

Si vous avez une prescription de transport en taxi, celui doit obligatoirement figurer dans la liste des taxis conventionnés.

Ce remboursement sera partiel ou intégral selon votre régime de prise en charge des frais d'hospitalisation.

Dans le cas où vous souhaiteriez recourir au service d'une société d'ambulance particulière, veuillez transmettre ses coordonnées à votre Infirmière d'étage. Elle contactera la société de votre choix.

8. Vos impressions sur votre séjour

Vos critiques et vos suggestions nous sont indispensables pour améliorer la qualité de nos services.

Vous pouvez exprimer vos impressions dans le questionnaire qui vous sera remis lors de votre sortie et déposer celui-ci dans l'une des boîtes aux lettres prévues à cet effet dans le service.

Vos remarques sont examinées avec la plus grande attention et prises en compte pour améliorer la qualité de votre accueil, des soins que vous recevez et des services que nous vous offrons.

9. Vos droits

Droits fondamentaux

Conformément aux textes réglementaires et aux recommandations, l'Etablissement contribue à développer la prévention et à assurer la continuité des soins nécessités par votre état de santé dans le respect des règles de sécurité et des normes de qualité.

La Clinique s'engage à respecter la dignité des personnes qui sont soignées et la confidentialité des informations les concernant.

Le Médecin responsable de votre hospitalisation pourra répondre aux interrogations concernant votre état de santé et c'est avec lui que vous prendrez les décisions relatives aux soins que vous recevrez.

La charte de la personne hospitalisée, dont les principes généraux vous sont communiqués à la fin de ce livret, précise l'ensemble des droits des patients tels qu'ils sont définis par les lois, décrets et circulaires.

La personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, vous pouvez désigner une personne de confiance lors de votre pré-admission et à tout moment durant votre séjour.

La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir.

Rôle de la personne de confiance :

Il est primordial quand cela est possible, de désigner une personne de confiance.

Celle-ci pourra communiquer avec l'équipe soignante, apporter des informations et sera notre référent vous concernant.

Cette personne a plusieurs missions :

- Elle a un rôle d'accompagnement dans vos choix concernant votre santé si vous le souhaitez,
- Elle peut assister aux consultations et entretiens médicaux avec vous mais ne vous remplace pas,
- Elle peut prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical en votre présence,

Il est important qu'elle connaisse vos directives anticipées et il est recommandé de les lui remettre si vous les avez rédigées.

Elle a un devoir de confidentialité concernant les informations médicales qu'elle a pu recevoir et vos directives anticipées : elle n'a pas le droit de les révéler à d'autres personnes.

Si vous ne pouvez plus vous exprimer elle a une mission de référent auprès de l'équipe médicale :

La personne de confiance sera la personne consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitement et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité.

Elle sera votre porte-parole son témoignage l'emportera sur tout autre témoignage.

Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant vos traitements, mais témoignera de vos souhaits, volonté et convictions : la responsabilité appartient au médecin et la décision sera prise après avis d'un autre médecin et concertation avec l'équipe soignante

Qui peut être la personne de confiance

Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : parent, ami, proche, médecin traitant.

Il faut que vous échangiez avec elle afin qu'elle comprenne bien vos choix et votre volonté. Elle ne devra pas exprimer ses propres souhaits et convictions mais les vôtres et doit s'engager moralement vis-à-vis de vous à le faire.

Elle doit être apte à comprendre et respecter vos volontés.

Elle doit avoir donné son accord pour cette mission.

Quand la désigner

Vous pouvez la désigner à tout moment que vous soyez en bonne santé ou malade.

Dès que vous êtes hospitalisé(e).

Comment la désigner

Elle doit se faire par écrit. Vous avez le droit de changer d'avis.

Si vous faites l'objet d'une mesure de tutelle vous devez avoir l'autorisation du juge.

LES DIRECTIVES ANTICIPEES

En application de la Loi Léonetti du 22 avril 2005, Les directives anticipées permettent de faire connaître à votre médecin ou à l'équipe médicale qui s'occupe de vous, votre volonté et surtout de la faire respecter si vous n'êtes plus en mesure de l'exprimer.

La rédaction de vos directives peut être faite en concertation avec l'équipe soignante, le médecin ainsi que votre entourage si vous le souhaitez.

Vos directives expriment votre volonté concernant la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements et de gestes médicaux destinés à vous traiter ou à faire des diagnostics avant traitement.

Elles pourront soulager vos proches sur la difficulté et parfois le sentiment de culpabilité à prendre une décision dans l'urgence ou non vous concernant, ils n'auront donc pas à « assumer cette responsabilité ».

QUI PEUT LES REDIGER

Toute personne majeure a le droit de les écrire. Cependant vous êtes libre et ce n'est pas une obligation de le faire.

(Cas particuliers des majeurs protégés, il faudra l'autorisation préalable du juge)

COMMENT LES REDIGER

Elles doivent se faire par écrit sur le formulaire qui vous sera remis ou sur un simple papier qu'il faut dater et signer.

QUAND LES REDIGER

Vous pouvez les rédiger à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap.

Elles sont valables sans limite de temps. Vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.

COMMENT LES FAIRE CONNAITRE ET LES CONSERVER

Il est essentiel que de tels documents soient connus de votre entourage ou de votre médecin et qu'ils soient facilement accessibles.

Vous pouvez en faire des copies et les donner à une ou plusieurs personnes de votre choix.

Si vos directives figurent dans un dossier médical ou de soins, ne pas oublier de prévenir votre personne de confiance.

Si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer, l'un des premiers gestes en situation d'urgence sera de vérifier si des directives anticipées ont été écrites.

Si vous n'avez pas rédigé de directives, les soins et les traitements de confort qui s'imposent à tous les soignants, seront bien sûr poursuivis et renforcés si besoin.

EN RESUME

- Même si donner vos directives est difficile voir angoissant, il est important d'y réfléchir en amont plutôt que d'être mis au « pied » du mur.
- Toute personne majeure peut les rédiger, mais ce n'est pas une obligation.
- Elles sont valables sans limite de temps mais peuvent être modifiées ou annulées à tout moment.
- Cette réflexion peut être l'occasion d'un dialogue avec vos proches.
- C'est également le moment de désigner une personne de confiance.
- Il est important d'informer votre médecin et vos proches de leur existence et du lieu de conservation afin qu'elles soient facilement accessibles.
- Que vous soyez en bonne santé ou atteint d'une maladie, vous pouvez exprimer votre souhait sur la mise en route ou l'arrêt de traitement, de réanimation, sur le maintien artificiel de vos fonctions vitales et sur vos attentes.
- Votre bien-être et celui de vos proches resteront toujours notre priorité.

Protection des mineurs et des personnes sous tutelle

Elle est assurée en vertu des articles L. 1111-2 à L. 1111-5 de la loi du 4 mars 2002.

Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir sont délivrées à leurs représentants légaux (respectivement au titulaire de l'autorité parentale ou au tuteur) avec leur accord ; le professionnel de santé informe les intéressés de manière adaptée à leur maturité ou à leur discernement et les fait participer dans la mesure du possible à la prise de décision les concernant.

Le Médecin pourra passer outre les recommandations de l'autorité parentale ou du tuteur en cas de risque de conséquences graves pour la santé de la personne protégée.

Concernant les informations relatives à la santé des patients

En application de la loi du 4 mars 2002, vous avez le droit d'accéder à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention.

Vous avez le choix d'y accéder soit directement soit par l'intermédiaire d'un Médecin que vous désignerez à cet effet.

Votre demande doit parvenir par écrit au Directeur de l'Etablissement, accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité et indiquer votre choix.

Après un délai de réflexion légal de 48 heures, ceux-ci vous seront communiqués sans excéder :

- 8 jours pour les dossiers datant de moins de 5 ans,
- 2 mois pour les dossiers datant de plus de 5 ans.

La consultation sur place de ces données est gratuite. Toutefois, si vous souhaitez en obtenir la photocopie, les frais d'envoi en recommandé seront à votre charge ; s'y ajoutent les frais de photocopie. Tout patient peut choisir de ne pas divulguer sa présence dans la Clinique : informez le Médecin ou l'Infirmière à votre arrivée et le nécessaire sera fait.

Archivage des données médicales

Le Directeur de l'Etablissement veille à ce que les dispositions soient prises pour assurer la garde et la confidentialité des informations de santé conservées dans l'établissement (nouvel article R. 710-2-7 du code de la santé publique, issu du décret du 29 avril 2002).

La durée de conservation des dossiers est définie par la réglementation :

- 20 ans prolongée jusqu'à ses 28 ans pour un enfant
- 10 ans à compter du décès.

Informatique et libertés

Sauf opposition de votre part, certains renseignements vous concernant recueillis au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation pourront faire l'objet d'un renseignement informatique réservé à l'usage exclusif de votre Médecin, des professionnels de santé de l'établissement ou de la Sécurité Sociale.

La Clinique effectue les déclarations normales auprès de la CNIL et s'engage à respecter la confidentialité des données de santé qui peuvent être communiquées et utilisées dans l'intérêt direct du patient ou pour les besoins de la santé publique.

La loi du 4 mars 2002 autorise les professionnels de santé à échanger des informations relatives à un même patient, sauf opposition de sa part, afin d'assurer la continuité des soins et d'améliorer la prise en charge.

Réclamations

Une Commission des Usagers (C.D.U) a été mise en place dans la Clinique.

Elle a pour missions d'aider tout patient formulant une plainte ou une réclamation vis-à-vis de la Clinique et d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients tout au long de leur séjour.

Si vous estimez avoir été victime d'un préjudice, vous avez donc **deux recours** :

- Remplir le questionnaire de sortie qui vous sera remis à l'entrée
- Saisir la C.D.U, en adressant un courrier au Directeur de l'Etablissement ou en contactant la permanence de la Commission des Usagers qui est assurée par la Direction des soins
Tél : 01 61 30 20 06.

Une rencontre avec l'un des médiateurs peut être organisée en fonction du préjudice dont vous vous estimez victime.

Pour connaître la composition des membres de cette commission, vous pouvez vous reporter au site internet de la clinique :

www.clinique-st-germain.fr



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/00 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

10. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Accès

La Clinique Saint-Germain est située en plein centre ville de Saint-Germain en Laye, à côté de l'hôpital.



Parkings

- P1** Rue Armagis
à 50 mètres de la Clinique
- P2** 63, rue de Pologne
à 420 mètres de la Clinique
- P3** **Parking de la place du Marché**
1 place du Marché-Neuf
à 400 mètres de la Clinique
- P4** **Parking des Coches**
11-15 rue des Coches
à 800 mètres de la Clinique

12 rue Baronne Gérard – 6 rue d'Ourches (adresse GPS)
78100 Saint-Germain en Laye

✉ direction@cliniquesaintgermain.fr 🌐 www.clinique-st-germain.fr

VOITURE

A 20 minutes de Paris

- **A13** sortie Poissy
Prendre ensuite à gauche pour retrouver la N13 et sur la direction de Saint-Germain en Laye
- **N13** qui traverse Saint-Germain

En provenance de Paris

Sortie D98 : Mareil-Marly
Fourqueux
Hôpital -Clinique

En provenance de Poissy

Sortie D98 : Mareil-Marly
Fourqueux
ZA Bel Air
Sous préfecture

RER

Ligne A – station Saint-Germain en Laye
15 minutes de marche à travers le centre ville.

Il existe au départ de la gare des liaisons par bus vers la Clinique.



BUS

L'arrêt de bus Jehan Alain Hôpital est le plus proche de la Clinique Saint-Germain (à 3 min à pied). Il est desservi par de nombreuses lignes dont :

<u>Ligne 1</u>	en provenance de Versailles RG ⇒ Gare de Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 2</u>	en provenance de Maisons-Laffitte ⇒ Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 3</u>	en provenance de Meulan ⇒ Arrêt bus Jehan Alain, Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 5</u>	en provenance de Conflans St Honorine ⇒ Arrêt bus Jehan Alain, Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 7</u>	en provenance de Sartrouville ⇒ Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 10</u>	en provenance de Marly le Roi ⇒ Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 15</u>	en provenance de l'Etang la ville ⇒ Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 21</u>	en provenance des Mureaux ⇒ Arrêt bus Jehan Alain, Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 23</u>	en provenance Les Clayes sous bois, Gare ⇒ Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 24</u>	en provenance de Poissy ⇒ Arrêt bus Jehan Alain, Gare Saint-Germain en Laye - RER A
<u>Ligne 26</u>	en provenance de Verneuil S/Seine ⇒ Arrêt bus Jehan Alain, Gare Saint-Germain en Laye - RER A

Les Numéros utiles

Accueil de la Clinique Saint-Germain 01 39 10 26 26
Service Facturation-Comptabilité 01 61 30 21 22
comptabilite@cliniquesaintgermain.fr

Consultations

Secrétariat Gynécologie 01 34 51 20 03
Consultation Anesthésie 01 61 30 20 20
Radiologie, Echographie, Scanner 01 34 51 49 40
Laboratoires d'analyses médicales 01 39 73 18 31
Bureau des consultations 01 61 30 20 20

Pour plus de détails et pour les **rendez-vous en ligne**, nous vous invitons à consulter le site internet de la Clinique Saint-Germain :

Pour contacter les Services d'Hospitalisation

Chambre de la personne hospitalisée (accès direct),
faites le **les 4 chiffres communiqués lors de l'admission**

Service de Chirurgie	01 61 30 20 79
Service de Chirurgie Ambulatoire	01 61 30 20 67
Service de Médecine	01 61 30 20 88
Service de Soins de suites	01 61 30 20 89
Service d'Hémodialyse	01 61 30 20 97
Service de Maternité (hospitalisation après accouchement)	01 61 30 20 74
Service Espace Naissance (salles d'accouchements & monitorings)	01 61 30 20 62

